

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - David GALTIER représenté par Didier PARAKIAN - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland GIBERTI - Éric LE DISSES - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-036-13180/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2023 - Approbation d'une convention

43286

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'emploi et d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine. »

Depuis 2014, en matière d'emploi et d'insertion, la Cité des Métiers souhaite mettre en œuvre sur le territoire, au travers d'une programmation définie annuellement, des actions et des événements en faveur des demandeurs d'emploi mais également des acteurs du champ de l'insertion afin de favoriser les échanges de pratiques et de partager.

La programmation 2023 est la suivante :

L'animation directe et le pilotage de 5 projet, à savoir :

- l'organisation d'un séminaire à destination des prescripteurs de proximité : ce temps fort pourra s'inspirer des séminaires PLIE x BME du pays d'Aix organisés depuis 3 ans maintenant, ou encore de la 1ère édition de la fabrique de l'insertion.
- l'organisation d'une action emploi / insertion innovante : ce temps pourra s'inspirer des actions de recrutement inversé comme vice et versa, ou encore des actions de recrutement par le sport comme ça match pour l'emploi.
- l'organisation d'une action de promotion d'une filière en tension sur le territoire : ce temps fort pourra s'inspirer de l'action bati'sens qui a fait la promotion des métiers du bâtiment et de la construction en proposant en plein cœur de la ville d'Aix en Provence un parcours sensoriel.
- l'organisation dans le cadre de la programmation du salon les Nauticales, d'un forum sur les métiers de la mer et du nautisme pour s'informer sur les métiers, s'orienter, se former, trouver un emploi et créer son activité à destination des scolaires et des demandeurs d'emploi.

En 2023, une déclinaison est prévue avec un action découverte avec une visite du GPMM Bassin de Fos et une visite du GPMM Bassin de Marseille, une exploration des terminaux, des métiers et entreprises que le composent, immersion au sein des darses et découverte des innovations du Smart Port au service de l'économie bleue et enfin l'organisation d'une Action BtoB de rencontres et d'information à destination des entreprises et associations de l'économie maritime sur les aides, mesures et dispositifs existants afin de les accompagner dans leur déploiement

L'appui au déploiement du projet ECLORE : projet visant la montée en compétences des jeunes à s'orienter et à s'insérer, tout en proposant des temps dédiés aux équipes éducatives et aux parents. Le bouquet d'actions proposées aux différents cycles de développement et d'apprentissage des jeunes répondra aux objectifs suivants :

- Renforcer et développer le parcours avenir de l'apprenant (expérimentations d'actions ludiques et attractives en y intégrant les parents
- Soutenir la promotion d'activité des métiers et des filières porteuses de l'économie locale auprès des apprenants, des équipes éducatives et des professionnels de l'insertion afin de les acculturer aux monde de l'entreprise et de briser les stéréotypes

- Booster l'acquisition de compétences des apprentis à s'orienter en autonomie, tout au long de la vie, et à faciliter une insertion durable vers des métiers d'avenir et dans des filières porteuses de l'économie locale.

Il est proposé de verser une subvention de 125 000 euros à l'association afin de mener à bien ces différentes actions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence Alpes Côte d'Azur d'un montant de 125 000 euros au titre de l'exercice 2023 répartie comme suit :

- 60 000 euros pour le budget global des actions
- 45 000 euros pour les Nauticales (35 000 au titre de la mission emploi et ESS et 10 000 euros au titre de la direction de la mer)
- 20 000 euros pour le projet ECLORE

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence Alpes Côte d'Azur.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole, chapitre 65, nature 65748 et au Budget de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix- chapitre 65

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ